

Impôt sur le revenu—Loi

Pourtant, à y regarder de près, on constate qu'elles n'en savaient absolument rien. Elles ne savaient pas comment gérer leurs affaires et elles n'étaient pas les seules dans ce cas. Les difficultés que nous éprouvons découlent du fait qu'il nous faut réunir de plus en plus de capitaux non seulement pour éviter les faillites, mais également pour permettre la survie des collectivités et des familles ravagées par la bêtise des sociétés dont je viens de parler. Cet état de choses nous préoccupe beaucoup, et je souhaite qu'un plus grand nombre de députés daignent se pencher sur la situation.

D'une part, Chrysler cherche à obtenir la faveur du gouvernement pour remettre sur pied une société ruinée. D'une part, si nous refusons de l'aider, nous condamnons un grand nombre d'employés à de très lourdes épreuves. De l'autre, si nous acceptons, d'autres sociétés dans le même domaine verront là une invitation à venir quémander, elles aussi, des deniers publics et ainsi faire payer par le public le prix de leurs mauvaises décisions administratives. Il y a lieu de s'inquiéter. Ce phénomène est relativement nouveau. Il y a une dizaine d'années, il était extrêmement rare qu'une grande société demande la charité au gouvernement fédéral.

C'est devenu pratique courante aujourd'hui, et ce qui m'inquiète, c'est que nous abordons le problème de façon tellement fragmentaire que ce bill finira par nous coûter beaucoup plus cher, en dernier ressort, que les recettes fiscales que nous pourrions recueillir par le biais de l'impôt sur les sociétés. Finalement, nous finirons par payer plus que nous ne percevrons.

Nous devons savoir exactement ce qui se passe dans notre société. Pourquoi les établissements privés de prêt ne semblent-ils pas disposés à prendre des risques? C'est leur affaire de prendre des risques dans le refinancement, le redéveloppement et la réindustrialisation qui doivent inévitablement se produire pour alléger le fardeau de tous les contribuables canadiens; en effet, ces derniers ne peuvent pas se permettre, à l'heure actuelle, de financer par leurs impôts une décision malheureuse prise par une poignée d'individus qui, soit dit en passant, continuent à diriger des sociétés et à prendre des décisions dont nous aurons encore à pâtir par la suite. Il y a quelques problèmes graves dans ce domaine et, en étudiant la fiscalité et la répartition des impôts, le gouvernement devra examiner attentivement et de façon détaillée le genre de programmes proposés pour satisfaire à cette avidité qui, je pense, existe depuis deux ou trois décennies et qui a soutiré aux consommateurs des sommes beaucoup plus importantes que nécessaire.

Après leur avoir soutiré cet argent, cette avidité s'est soldée par un refus de réinvestir suffisamment dans les sociétés en cause afin de leur permettre de conserver un niveau de productivité et de technologie qui les aurait maintenues en tête de ligne dans la lutte pour produire des marchandises de qualité satisfaisante et à prix modéré.

Aujourd'hui, j'ai assisté à une conférence de presse donnée par trois ministres du cabinet. Ils ont dit à mon collègue le

député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et à moi-même, ainsi qu'à la presse, comment ils vont dépenser encore 350 millions de dollars du contribuable. Sur cette somme, ils vont consacrer 175 millions de dollars à un certain nombre de programmes de subventions à l'intention des travailleurs déplacés par suite des décisions de gestion peu judicieuses dont j'ai parlé. Au cours des trois prochaines années, ils vont dépenser 175 millions de dollars pour contribuer à la relance des sociétés et des autres qui, en vertu du mandat même de ces programmes, ont également pris de mauvaises décisions de gestion. Je me demande si ce genre de programme a une valeur quelconque pour le pays, à l'heure actuelle ou pour l'avenir. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je traiterai de ce problème demain après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quand le député reprendra la parole demain après-midi, il pourra peut-être nous dire quelle est exactement sa position à ce sujet. Je l'ai entendu faire un bon nombre de commentaires tant pour que contre ces mesures. Il serait intéressant de l'entendre prendre parti d'un côté ou de l'autre demain.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, à propos de ce rappel au Règlement, j'avais l'impression—peut-être me suis-je trompé—que j'avais 40 minutes pour faire mon discours et qu'à tout moment au cours de cette période, je serais en mesure d'expliquer ce qui me semblait être la bonne voie à suivre. Je ne pensais pas devoir le faire dans le délai fixé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'AIDE EXTÉRIEURE—LES ACCORDS D'ASSISTANCE TRIPARTITE AUX PAYS DU TIERS MONDE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les Canadiens savent parfaitement que notre budget d'aide étrangère est en grande partie accordé directement aux pays sous-développés sous forme d'aide bilatérale.

● (2200)

On sait également qu'une autre fraction des budgets d'assistance passe par des organismes multinationaux comme les Nations Unies: c'est ce qu'on appelle l'aide multilatérale. Il existe une forme d'assistance moins connue et ne bénéficiant pratiquement pas des budgets canadiens d'aide étrangère, et c'est l'aide trilatérale ou tripartite. Il s'agit d'une formule qui n'est pas nouvelle, sauf qu'elle vient d'être proposée dans le programme de survie Nord-Sud, le rapport Brandt.